

Le 4 mai 2020

MODIFICATION : Procédure d'admission sous article 25

Dans le cadre des aménagements pédagogiques liés à la situation d'urgence sanitaire, nous sommes dans l'obligation de changer nos modalités d'accès aux examens initialement prévus les 11 et 12 mai 2020.

Les épreuves se dérouleront la semaine **du 29 juin au 3 juillet 2020** avec nos étudiants P1 en 2^{ème} session.

Nous proposons de réaliser toutes les épreuves de manière dématérialisée sur la plateforme **Claroline Exam**, sous forme de **QCM**, selon les modalités suivantes :

1. Convocation à une réunion *Webex visio* ou *Zoom* (à déterminer par la suite), contrôle de l'identité par visio.
2. Puis arrêt de la visio, et envoi du QCM.
3. Le temps sera limité : QCM aléatoire sans révision possible des questions répondues.

La Direction de Psychomotricité